LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMERO 5 CENTIMES

SEPTIEME ANNEE. — N° 333

SAMEDI 30 NOVEMBRE 1901

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

LIRE PLUS LOIN :

LA SITUATION MINIERE : Retrait des troupes dans les bassins d'Anzin et du Nord. — Interpellation de Bouveri à la Chambre ;

—o—

TERRIBLE COLLISION DE TRAINS EN AMERIQUE : 80 morts, 150 blessés ;

—o—

L'HOMME COUPE EN MORCEAUX : Curieuses révélations ;

—o—

LE VAMPIRE DU MUY : Nouveaux aveux d'Ardisson ;

—o—

GRAVE ACCIDENT DE MINE A CONDE-MACOU : Rupture d'un pont suspendu. — Onze ouvriers précipités dans l'eau. — Emouvant sauvetage.

La Cour d'Arbitrage & le Sultan

En réponse à un article de notre confrère le Matin, intitulé « Pour la Paix », M. d'Estournelles de Constant publiait, il y a quelques jours, dans le *Temps*, sous ce titre : « Le sultan et la cour d'arbitrage », une lettre très remarquable et très remarquée, dont je demande à mon éminent collègue la permission de ne pas partager les conclusions.

La solution du conflit franco-turc était encore pendante. Le *Matin* demandait, si la Turquie nous conviait à porter le différend devant le tribunal arbitral de La Haye, que la France accepât l'invitation. Tel n'est pas l'avis de M. d'Estournelles. Ce n'est pas qu'il ne soit sincèrement et passionnément attaché à l'idée de la paix et à la cause de l'arbitrage. Le rôle important qu'il a joué à La Haye, la part si belle qui lui revient du succès de la Conférence ne laissent aucun doute sur son véritable état d'esprit.

Il refuse cependant au Sultan Rouge le droit d'aller devant la Cour d'arbitrage. Est-ce seulement parce qu'il considère comme hors de toute contestation les créances Loranda et Tubini, dont les noms — convenons-en — ne sonnent pas précisément très bien à des oreilles françaises ? S'il en était ainsi, le fin et mordant ironiste que fut toujours M. Clemenceau triompherait peut-être avec trop de raison de ce qu'il appelle, dans le *Bloc* de dimanche dernier, « l'œuvre de mystification » de la conférence de La Haye. La contradiction entre le principe même de l'arbitrage et le motif du refus de soumettre le différend à une décision arbitrale serait par trop manifeste et évident.

Par ses exactions et ses crimes, Abdul-Hamid s'est placé lui-même « hors la loi ». Le mot odieux de l'empereur romain : *oderint dum metuant*, semble être devenu la devise du sultan, qui a érigé en principes de gouvernement le brigandage, le vol et l'assassinat. Les Arméniens sont soumis à des coupes sombres qui rendent chaque jour leurs rangs plus clairsemés. Et l'Europe ferme l'oreille à ce long cri de douleur et de mort parti de l'Arménie râlante, comme elle assiste impassible à l'égorgement de cet héroïque peuple boer qui s'obstine — crime sans pardon ! — à vouloir vivre indépendant et libre. Dernière honte du siècle qui vient de finir, première infamie du siècle qui commence !

C'est l'horreur que le sultan inspire, ou plutôt devrait inspirer au monde civilisé, qui fait que M. d'Estournelles lui refuse le refuge, l'échappatoire, l'asile sacré de la Cour de La Haye. « Rien à voir à ces nobles accents d'indignation. Mais comment mon honorable collègue de la Sarthe ne voit-il pas que, si cette thèse était admise, elle ruinerait le principe même de l'arbitrage ? Et d'abord, je crois pas exact que le sultan trouvât un « refuge » une « échappatoire » auprès du tribunal arbitral. Mais cette faiblesse coupable de la Cour se produisit-elle, notre raisonnement n'en serait en rien infirmé.

En l'espèce, et de quelque façon qu'on envisage les choses, c'est la France se faisant juge elle-même dans sa propre cause et, si l'on veut, dans la cause de la civilisation et de l'humanité qui est encore un peu la sienne. Mais n'est-ce pas précisément pour faire triompher le principe opposé dans les relations entre nations, comme il a triomphé depuis longtemps dans les rapports d'individu à individu, que s'est réunie la Conférence de La Haye ?

Rien de plus dangereux. Les prétextes ne manqueront jamais à ceux qui ne voudront pas aller devant la cour arbitrale. Vous invoquez le sentiment d'indignation et d'horreur bien naturel inspiré par l'attitude du sultan à l'égard de l'Arménie, un autre invoquera une raison de droit, d'intérêt, d'évidence manifeste de la légitimité de ses revendications, que sais-je encore ? Bref, on aura toujours un motif, un prétexte pour décliner l'arbitrage. Alors, c'en est fait de l'œuvre de la Conférence.

A mon sens, jamais au contraire occasion plus belle ne s'offrit de faire fonctionner le nouveau tribunal et d'en consacrer l'existence. Supposez un instant que les relations deviennent tendues entre deux grandes nations, la France et l'Allemagne par exemple. L'amour-propre, la crainte de paraître avoir peur, le sentiment que l'armée française vaut l'armée allemande et réciproquement — et je ne parle pas de cette effroyable polémique de presse qui soufflera la haine et attisera le feu dans les deux pays — tout concourra à les éloigner l'un et l'autre de la Cour permanente d'arbitrage international. Et qui peut dire dans quelle mesure seraient suivis les sages conseils qui viendraient peut-être des nations voisines ?

Dans le cas présent, rien de tel. Nulles les excitations de la presse qui n'existe pas en Turquie. Absente toute question de vanité et d'amour-propre. Et quant à la peur, malgré le soin délicat que mettent certains patriotes à persuader aux étrangers que l'armée française est en pleine période de désorganisation, l'idée n'est encore venue à personne de prétendre que la France tremble devant le Grand-Turc.

Nous avions pour nous, en cette occurrence le droit et la force. Mieux valait donc, au lieu d'employer les moyens violents, convier nous-mêmes la Turquie à comparaître devant la Cour arbitrale. Notre prestige national n'y eut rien perdu. La France aurait montré au monde, autrement que par des déclarations démenties bientôt par les faits, que si elle est assez forte pour se faire respecter au loin elle est assez juste pour ne rien vouloir tenir que d'un tribunal impartial, jugeant suivant les règles de la justice et du droit. Et peut-être la cause de l'arbitrage eût-elle fait un pas décisif dans l'histoire des nations mensongèrement dites civilisées.

Henri MICHEL.

LA POLITIQUE

Impuissance

Le Gouvernement voulait son emprunt chinois.

Il l'a.

La chose ne s'est pas faite sans difficultés ; mais elle est faite.

Naturellement, il y a eu des concessions mutuelles, entre partisans et adversaires de cet emprunt.

Aussi, tout le monde triomphe : le Gouvernement qui a défendu les missionnaires pillards et M. Hubbard qui les a mis en suspicion légitime.

Les pires cléricaux, eux-mêmes, auraient mauvaise grâce de se plaindre. Les moines auront tout de même leur part de la belle galette franco-chinoise, — beaucoup plus française, malheureusement, que chinoise !

Allons, bas de laine, videz-vous, c'est pour la « Paâtrie » de M. Favier et de M. Coppée...

Mais, au moins, sera-ce bien fini, après cela ?

Est-ce que nos députés vont se mettre à la besogne sérieuse ?

Voici Décembre et, bientôt, la « trêve des confiseurs », c'est-à-dire les vacances de janvier.

Or, il y a le budget à voter.

Cette opération est généralement laborieuse, un tas de virtuoses en profitant pour faire entendre un petit air sur le malheur des temps, réduire les dépenses de quelques centièmes par ci et les augmenter de plusieurs millions par là.

Mais il n'y a pas que le budget à voter et les éternelles lamentations qu'il soulève à entendre !

Il y a sur le chantier de nombreux et d'intéressants projets de lois qui veulent une solution.

Par exemple, est-ce que la Chambre va renvoyer après le vote du budget, c'est-à-dire aux calendes grecques, l'examen des revendications des mineurs sur la durée de la journée de travail et sur les retraites ?

Elle n'aura pas ce cynisme. Il lui en coûterait trop cher.

Cependant, s'il est urgent d'assurer des conditions humaines de travail et une retraite aux mineurs, il est aussi d'autres ouvriers qui ont des droits identiques.

La Chambre s'occupera-t-elle de ceux-ci ?

Que les consciences de nos députés soient pavées de bonnes intentions, nous n'y contredisons pas. Ce qui nous préoccupe, pour le quart d'heure, c'est de savoir si nous en verrons les résultats.

Or, nous craignons fort de n'obtenir que des demi-réformes enrobées de vagues promesses.

Quatre mois, à peine, en effet, nous séparent des élections générales. Cela représente soixante séances au maximum.

C'est donc tout juste assez pour permettre à quelques-uns de faire parade d'éloquence et à l'assemblée de témoigner, une fois de plus, de son impuissance.

Et pourtant le pays espère encore !...

Puisse son réveil de Mai n'être pas trop douloureux.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Victime du Militarisme

Le conseil de guerre d'Alger vient de commettre dans une de ses dernières séances une nouvelle iniquité.

La cause suivante était soumise à son jugement :

Un jeune homme, Auguste-Emile Fussy, se présente à l'appel de sa classe pour remplir au régiment ses devoirs de Français. Ce brave garçon a eu jusque-là une existence quelconque et honnête. On l'incorpore au 1er zouaves.

Caractère doux, soumis, il se plie docilement à toutes les exigences du service, accepte sans murmurer les bourrades des chefs, les joyeuses farces des bons camarades.

Tant de bonne volonté mérite salaire. Toutes les corvées, injures, mauvaises plaisanteries lui sont destinées de droit.

La bête de somme surchargée finit par se rebuter. Le zouave, las de souffrir, murmure une réclamation juste mais limide. De la part d'un troupier si résigné, c'est intolérable : « Quinze jours de prison. »

Fussy est sous la tente des punis. Il demande à boire.

— Je n'ai pas soif, répond le gradé préposé à sa surveillance.

Il prie le sergent de le laisser aller aux latrines.

— Quand vous aurez fait dans vos pantalons je croirai que vous en avez envie.

Fussy perd la tête, lance cette exclamation criminelle : « Les sous-officiers sont plus humains aux compagnies de discipline ! »

Outrages par paroles envers un supérieur, Conseil de guerre. C'est le soldat qui est condamné. Huit ans de travaux publics. Voilà un malheureux que le poteau attend. Le galonné qui a réussi à transformer un honnête garçon en forçat, à déshonorer une famille pourra recommencer tout à son aise.

La liste des victimes du militarisme n'est pas close.

Tribune Laïque

Conseil Départemental
de l'Enseignement primaire du Nord

ELECTIONS DU 5 DECEMBRE 1901

A la suite d'une réunion d'adjointes et sur leurs vives instances, Madame Deghilage-Blanchard, titulaire-adjointe à Lille, a accepté de poser sa candidature. D'accord avec ses collègues elle a rédigé et envoie à toutes les institutrices du département la circulaire suivante :

Mesdames et chères collègues,

Candidate aux élections du Conseil départemental de l'Enseignement primaire du Nord, j'ai l'honneur de venir solliciter vos suffrages.

La nécessité pour les titulaires-adjointes d'avoir dans les Conseils départementaux des représentants *directs* de leurs intérêts, semble avoir été reconnue, puisqu'on vient d'étendre le droit d'éligibilité à toutes les titulaires.

Je considère comme un devoir, pour les adjointes, de faire valoir ce droit. Ce serait je crois mal reconnaître le dévouement des amis de l'enseignement primaire qui nous l'ont fait conférer, que de se désintéresser totalement de la campagne électorale et d'en attendre passivement les résultats.

Adjointe à Lille, désignée par un groupe d'institutrices représentant différentes écoles de Lille et du département, je viens vous dire :

« Ma personnalité n'est rien ; je serais restée dans le rang, si une autre que moi, se jugeant plus capable de défendre vos intérêts et de consacrer le principe de l'éligibilité de toutes, s'était présentée.

Ce n'est qu'après avoir vainement attendu une candidature — que j'aurais défendue et soutenue de tout cœur — que je pose la mienne. »

J'ai pris connaissance avec un très-vif intérêt des *desiderata* formulés par les instituteurs dans la circulaire qu'ils font signer en vue de provoquer le retrait du désistement de leurs représentants.

Je trouve leurs réclamations justes, bien fondées, nullement exagérées. Sans me dissimuler les difficultés de la tâche et l'impossibilité dans laquelle vont se trouver les conseillers départementaux de faire aboutir en 3 ans, les 16 vœux émis, je puis affirmer — que dans le cas ou je serais élue, on me trouvera toujours parmi leurs plus ardents défenseurs.

Mais le programme des revendications des instituteurs ne nous suffit pas. Tous mes efforts tendront en plus :

1. à faire étendre aux institutrices de 5e, 4e et 3e classe les traitements de faveur votés aux instituteurs des classes correspondantes, par le Conseil général du Nord ;

2. à faire supprimer les promotions au choix dans les trois dernières classes, en attendant l'abolition du pourcentage.

3. à obtenir l'indemnité de résidence *égale* pour tous.

Je me permets d'ajouter que toutes mes collègues directrices ou adjointes, trouveront toujours chez moi le plus fraternel accueil.

Je serai heureuse d'apporter mon modeste concours pour faire aboutir les tentatives d'amélioration qui seront reconnues d'utilité générale. Mon dévouement à la cause des institutrices ne fera jamais défaut.

***

J'apprends de divers côtés, que Madam Seynave directrice *chargée* à Armentières, pose également sa candidature aux élections du 5 décembre prochain ; et que cette candidature est accueillie avec la plus vive sympathie.

***

On m'assure également que Mademoiselle Dugardin, dont on avait annoncé la retraite, maintient au contraire sa candidature.

***

Si d'autres candidatures venaient à se produire je les annoncerais avec le plus grand plaisir. Je félicite vivement les institutrices de Lille et du département de l'ardeur qu'elles apportent en cette lutte courtoise et pacifique. J'y vois le gage certain d'une entente, d'une organisation prochaine, dont les maîtresses de l'Enseignement primaire tireront le meilleur profit.

DEWERCKER.

Çà et Là

LES JOLIES FEMMES

Quelle est la ville du monde où l'on a chance de rencontrer le plus de jolies femmes ?

Une importante revue anglaise a fait dernièrement une enquête sur ce sujet à la fois délicat et passionnant, et, comme il fallait s'y attendre, elle donne la palme à Londres où se trouvent, dit l'auteur de l'article, « plus de jolies figures féminines qu'en aucune autre ville du globe. »

Ce compliment obligatoire payé à la métropole, le journal anglais s'empresse d'ajouter qu'à Edimbourg, à Dublin, à Inverness, à Brighton, à Plymouth, à Nottingham, à Torquay, à Truro, à Penzance et à Southanaton, on voit également un nombre considérable de *beauties*. Comme cela, la province ne sera pas jalouse de la capitale.

Sur le continent, les plus belles femmes, toujours au dire de notre Anglais, sont les Viennoises, suivies de près par les Napolitaines et les Varsoviennes.

En Amérique, Toronto, San-Francisco et Boston sont les mieux partagés sous ce rapport.

Après Lille, bien entendu !

—o—

UN VILLAGE BOER EN FRANCE

Dans la commune d'Ezanville (Seine-et-Oise), un groupe de soixante-six familles s'est constitué, pour acheter une superficie de terrain où ils vont fonder un hameau qu'ils ont baptisé « Les Boers », les rues sont tracées et portent les noms de Kruger, Botha, Dewet...

—o—

LE NU DANS LES EGLISES

Le pape, conseillé par certains pudibonds de son entourage, aurait l'intention de faire inspecter les églises et de demander la destruction ou l'atténuation de toutes les peintures trop peu vêtues.

Léon XIII a donc oublié les merveilles artistiques du Vatican où la beauté paienne s'étale dans toute sa splendeur, à la fois gracieuse et lascive. Sur une des principales portes du palais pontifical, ne voit-on pas sculptée une Léda qui se pâme sous les caresses très indiscrètes du cygne ? Il est vrai que le culte catholique a glorifié un pigeon qui ne s'est guère mieux conduit, mais au moins y mit plus de formes.

Quant aux églises qui renferment des nudités, elles se comptent par milliers en Europe, et ces nudités se trouvent non seulement sur les tableaux mais dans les sculptures. Un savant a fait mouler plus de quatre cents seins de la Vierge la forme en est indéfiniment variée.

Et les deux statues colossales qui se regardent de chaque côté du portail de la cathédrale de Bâle, où la sainte montre un coin de sa chair au saint qui approuve gaillardement en clignant de l'œil ?

Si le pape entreprend cette croisade contre le nu, il y usera ses mules.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

Paris, 28 novembre. — La séance s'ouvre à 9 heures, sous la présidence de M. COCHERY.

La marine marchande

On continue la discussion sur la marine marchande.

M. CHASTENET, sur l'article 5 *bis*, demande si la commission entend exclure de la compensation d'armement les navires construits à l'étranger.

M. THIERRY, rapporteur déclare que l'article 5 *bis* fixe un minimum de primes afin de limiter les charges budgétaires, ce qui est une mesure de prudence.

M. CHASTENET. — Dites-nous si les navires d'origine étrangère bénéficieront de la présente loi ?

M. THIERRY. — Non.

M. MENARD. — Il faut que la commission dise si les 700.000 tonneaux actuellement primés s'ajouteront aux 500.000 tonneaux prévus par l'article 5 *bis*.

Après une discussion obscure, MILLERAND déclare que le texte des articles 5 *bis* et 8 est clair et crée deux catégories de navires primés : ceux primés avant, ceux primés après la promulgation de la loi. L'article 5 *bis* vise seulement les navires francisés après la promulgation.

M. de MAHY demande l'ajournement du vote jusqu'à la discussion de l'article 8.

La proposition est repoussée.

Le premier paragraphe de l'article 5 *bis* est adopté sans modifications.

Sur le paragraphe 2, MILLERAND accepte l'amendement BEAUREGARD, qui fixe à 500.000 tonneaux le maximum du tonnage primé par la loi nouvelle.

Plusieurs autres amendements sur la proportion du tonnage dans le bénéfice des primes sont rejetés.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi matin.

La séance est levée à midi 10.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance s'ouvre à 2 heures et demie, sous la présidence de M. DESCHANEL.

LE PRESIDENT. — J'ai reçu de M. Georges Berry une demande d'interpellation au gouvernement sur le refus du conseil administratif de la cour d'arbitrage à la Haye, d'examiner la requête qui lui a été adressée par les représentants des Républiques sud-africaines.

D'accord entre le gouvernement et l'auteur de l'interpellation, cette interpellation est jointe, avec celle de Clovis Hugues, à la discussion des affaires étrangères.

L'Emprunt de Chine

La Chambre reprend la discussion du projet d'emprunt.

LA QUESTION DES INDEMNITÉS

On en est arrivé à l'article 3, ainsi rédigé par la commission.

Toutes les indemnités, aussi bien celles des particuliers que celles qui seraient réclamées par les sociétés, ayant la personnalité juridique, en vertu des lois françaises, seront fixées par une commission.

Amendement de M. Berthelot

M. Berthelot dépose à l'article 3 un amendement ainsi conçu :

« *Toutes les indemnités qui seront réclamées par des victimes des événements de Chine seront fixées par une commission.* »

LE MINISTRE DES FINANCES. — Le gouvernement demande à la Chambre d'adopter cet amendement.

M. HUBBARD, rapporteur, au nom de la majorité de la commission, le repousse.

— A quelques mois du vote de la loi sur les congrégations, dit-il, la Chambre ne peut se déjuger et permettre que des congrégations non autorisées réclament la protection des lois françaises. Certaines des collectivités qui réclament des indemnités ont déjà reçu cette indemnité de la Chine ou d'autres nations.

Il est impossible que des collectivités internationales et sans personnalité juridique soient admises à réclamer la réparation de leurs dommages.

La commission ne doit admettre que les demandes émanant de citoyens français ou de Sociétés françaises ayant consistance aux yeux de la loi.

La commission n'a jamais pu obtenir la liste des indemnitaires ; si elle avait eu cette liste entre les mains, elle aurait pu discuter d'une façon plus précise ; elle rejette l'amendement. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. BERTHELOT. — Le débat est épuisé.

La question soumise au vote de la Chambre a été discutée. La commission arbitrale, seule, pourra apprécier l'importance des dommages et celle des compensations nécessaires. La Chine a accordé une somme dont une partie est destinée aux victimes ; il est impossible qu'une partie quelconque de cette somme soit soustraite à son affectation, sous prétexte que la victime n'est pas sympathique.

L'amendement de M. Berthelot est mis aux voix, sans autre débat.

A la majorité de 461 voix contre 84, sur 545 votants, il est adopté.

Le 1er paragraphe de l'article 3 est ainsi modifié.

Amendements divers

En l'absence de M. Lagasse, ALLEMANE, sur le 2e paragraphe, développe un amendement du député de Nérac, amendement qui tend à faire élire par la Chambre et par le Sénat respectivement les membres sénateurs et députés de la future commission arbitrale et à modifier au profit des parlementaires les chiffres proposés.

L'orateur dit que cet amendement se défend par sa simple rédaction. « La commission doit offrir des garanties d'indépendance. »

L'amendement est mis aux voix.

A la majorité de 328 voix contre 154 sur 482 votants, il n'est pas adopté.

Les paragraphes 2, - et 4 de l'article 3 sont adoptés.

LEO MEILLET propose le paragraphe additionnel suivant : « *Les décisions de cette commission devront être soumises à l'approbation de la Chambre.* »

Devant l'opposition de la commission du budget, l'orateur retire son amendement.

ZEVAES le reprend.

L'amendement *est rejeté par 386 voix contre 92.*

M. MASSABUAU demande la suppression du dernier paragraphe ainsi conçu : « *A moins d'une autorisation spéciale donnée par une loi, les paiements faits aux indemnitaires ne pourront excéder le montant des sommes déjà encaissées par le Trésor sur les annuités payées par la Chine.* »

M. DOUMERGUE défend cette disposition qui a été insérée dans la loi sur sa proposition.

Il explique qu'il a simplement voulu limiter les risques du Trésor, de façon que celui-ci ne verse jamais plus qu'il n'aura reçu lui-même.

M. MASSABUAU persiste à réclamer la suppression du paragraphe.

Il est appuyé par M. BERTHELOT qui dit qu'une pareille disposition est la négation même de la loi.

M. CAILLAUX déclare que le texte de l'article 3, limité aux paragraphes déjà adoptés, lui paraît suffisant pour garantir les intérêts du Trésor ; mais il laisse la Chambre libre de son vote.

M. RIBOT dit qu'il ne faut pas faire un emprunt pour donner au ministre des finances des facilités de trésorerie.

Si on faisait un emprunt pour couvrir des embarras de trésorerie, l'orateur ne le voterait pas. Un pareil expédient serait indigne de la Chambre et du gouvernement.

Le paragraphe 3 est mis aux voix.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Par 342 voix contre 188, le dernier paragraphe de l'article 3 est repoussé.

L'ensemble de l'article 3 est adopté.

L'article 4 est adopté sans opposition.

Vote du projet

M. LASIES, parlant sur l'ensemble du projet, dit qu'il repoussera l'emprunt, parce qu'il est une charge trop considérable pour les contribuables.

M. KLOTZ, au nom d'un groupe de radicaux, dit qu'il veut dégager sa responsabilité financière aux yeux de la Chambre et du pays. Ils se sont efforcés d'améliorer le projet.

Aujourd'hui, en présence de certains adversaires de la République qui se proposent de repousser le projet pour faire échec au gouvernement, l'orateur et ses amis ne veulent pas faire le jeu des réactionnaires. C'est pourquoi ils voteront l'ensemble du projet.

M. de BAUDRY d'ASSON dit qu'il votera contre.

BENEZECH dit que l'emprunt qui va être voté, emprunt onéreux et ruineux, est l'affirmation d'une politique de réaction, de conquête et de pillage, que les socialistes révolutionnaires réprouvent. Ils voteront contre le projet.

M. GUIEYSSE dit qu'il n'acceptera jamais qu'on donne un sou à des personnalités qui ont pris part au pillage.

Il prévoit qu'une nouvelle expédition de Chine sera nécessaire.

En votant comme ils l'ont fait, les républicains ont voté contre tous les principes qui étaient les leurs jusqu'à présent.

M. GAUTHIER (de Clagny) déclare qu'il votera contre le projet d'emprunt pour rester fidèle aux principes républicains, et à la promesse faite aux contribuables de ne voter ni emprunt ni impôt nouveau.

S'il n'y avait pas de déficit, le gouvernement n'aurait jamais demandé un emprunt.

L'orateur reproche à la Chambre de n'avoir pas encore voté les retraites ouvrières.

M. LE PRESIDENT l'invite à revenir à la question.

M. GAUTHIER dit que c'est justement la situation financière qui est cause que la Chambre ne peut pas tenir ses engagements.

Il termine en disant qu'en votant le projet c'est à la République même qu'on porte atteinte.

M. de GRANDMAISON dit qu'il repoussera le projet, parce que le gouvernement désorganise tout, et que le ministre de la guerre n'a pas pris la défense du corps expéditionnaire de Chine.

M. GACON dit que ses amis et lui ont fait leur réserve en votant contre certaines parties du projet. Mais en présence de la coalition formée contre le gouvernement de défense républicaine, nous

---

FEUILLETON DU 30 NOVEMBRE. — N° 6

LA VENGEANCE DU MINEUR

Grand roman régional inédit

par

Jules de GASTYNE

I

Il prit place sur une chaise du petit salon. Madeleine se tint debout devant lui.

Il put alors la contempler et l'admirer. Car la jeune fille était vraiment superbe, avec ses cheveux châtains relevés en torsades, sa carnation laiteuse, ses traits fins, ses grands yeux bleus, clairs d'ordinaire, et où passait, parfois, un éclair de colère ou de haine — les yeux de Pierre Chambon, que ses filles avaient comme lui, et que la petite Marthe possédait déjà.

Grande, mince, splendide poème de jeunesse, Madeleine ne laissait pas indifférent le plus tranquille des passants : on citait sa beauté dans toute la contrée.

— J'avais des filles trop belles, murmura le forçat, il ne pouvait m'arriver que du malheur !

Puis, reprenant sa conversation :

— J'ai vu sa fille, en revanche.

Madeleine eut un mouvement involontaire.

— La fille de qui ?

— De Geneviève.

—Elle n'en a pas.

Il haussa les épaules :

—C'est à moi que tu racontes ces histoires ! Mais je mettrais ma main au feu et la tienne avec, que cette Marthe que tu as embrassée ce matin est ta nièce ! Est-ce qu'un père se trompe là-dessus - Est-il possible que je ne retrouve pas chez cette gamine les traits, les expressions, les mines de sa mère à son âge ! Peux-tu espérer me mentir longtemps ?

Elle ne répondait pas.

— Si ! Geneviève a eu cette fille, soit du magistrat que j'ai étranglé, soit d'un autre amant. Elle a quitté Valenciennes pour faire ses couches à Paris, sans doute, ou à Lille. Là-bas, elle aura fait connaissance de ce comte des Gaviers. Et instruite par l'expérience, très bien douée, d'ailleurs, ei fort belle aussi, elle aura su imposer son désir d'être l'épouse légitime.

Madeleine ne remuait plus ; elle regardait son père, surprise de le voir si habile, si ferré sur des questions qui étaient étrangères à l'ouvrier, jadis.

Elle se rendait compte que, dans la solitude, la réflexion avait instruit le forçat; qu'il avait compris là-bas, la force des choses, leur logique.

Le changement de milieu, le frottement avec des êtres très-forts, l'amenait à saisir l'ensemble et la raison des faits qui lui échappaient lorsqu'il tournait sa meule de labeur ingrat et grossier.

— Elle vient souvent visiter sa fille, rue Saint-Géry, 24, chez madame Roquinet, laquelle lui laisse porter son nom. Ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit inscrite sous le nom de Marthe Chambon, née de père inconnu, soit à l'état civil de Lille, soit à Paris. Ce serait un jeu pour moi de me procurer cet état civil. Je pourrais même l'avoir ce soir, en expliquant le cas au procureur de Valenciennes, qui n'admettrait pas qu'une fillette soit reçue dans une pension, une école de l'Etat, sous un faux nom.

La jeune fille baissa la tête.

— Vous ne ferez pas cette vilaine besogne, mon père ! Vous inquiéteriez de braves gens.

— Tu peux me tutoyer, comme autrefois. Non, je ne parlerai pas au procureur de la République. Seulement, je veux savoir pourquoi Geneviève laisse ainsi son enfant !

— Le comte !

— Le comte sait bien que sa femme a cette fille, puisqu'il vient la voir avec elle !

— Vous avez appris ?

— Ce n'était pas difficile ! Marthe m'a tout raconté. Elle a peur de ce gentilhomme méchant et hideux... alors, tu sais, toi ? Geneviève a le courage de laisser dans le ruisseau des faubourgs un..

— Oh ! elle est soignée, Marthe !

— Je le pense. On ne lésine pas sur la pension et sur le blanchissage... et tu approuves çà, toi ?

— Je ne...

— Tu admets qu'on est quitte avec son enfant lorsqu'on lui a donné du pain et un lit ! Voilà une mère qui vit dans le luxe, qui sera toujours millionnaire, adulée, et sa fille sera toujours besoigneuse, vouée à la honte, comme vous autres ; parce que, comme vous, elle n'aura pas de mère ! Ce sera une bâtarde, une... oh ! tiens ! c'est ignoble !

Madeleine prit la défense de sa sœur.

— Son mari a exigé cela ! Elle était pauvre, avec un enfant sur les bras, seule. Il se présente un grand seigneur qui lui dit : «Je vous ferai bien riche, bien heureuse, mais vous mettrez votre enfant en pension, vous ne la verrez plus aussi souvent. Cependant elle vivra près de vous, elle sera bien soignée, je lui reconnaîtrai une somme de cinquante mille francs à sa majorité, de sorte qu'elle aura une dot... Tu dois comprendre qu'elle ait cédé ! Nous sommes des ouvrières, nous ! La vie est cruelle ! Il n'y a pas dix femmes à Valenciennes qui eussent hésité !

— Tu dis ?

— Çà ! Je dis que Geneviève a eu peut-être raison de consentir à ne pas vivre toujours avec sa fille, puisqu'elle lui assurait du pain et des soins jusqu'à l'âge où elle aura une vraie fortune. Qui la lui aurait donnée ? Elle n'a pas abandonné sa fille, elle a biaisé avec la vie ! Tu exiges d'elle des sentiments trop nobles !

Elle s'exaltait.

— Toi, tu étrangles un homme pour faire respecter ton nom, c'est admirable ! mais nous, nous sommes des braves filles délaissées, un peu coquettes ; on nous offre une existence agréable pour moi, superbe pour Geneviève, nous acceptons ! Moi, j'aurais un enfant que je l'adorerais ! Cela, je le sens, je serais prête à tout pour lui assurer le bonheur ! Eh bien ! j'agirais comme Geneviève ! C'est précisément pour assurer le sort de Marthe qu'elle a paru l'abandonner ; si elle fût restée avec elle, elles traîneraient toutes deux sur le pavé. Et quoi que tu en dises, la fille de la comtesse des Gaviers, riche et bien élevée, se mariera plus facilement et sera plus heureuse que la fille de Geneviève Chambon, l'héroïne d'un drame atroce !

La maîtresse de Gaëtan parlait avec une réelle conviction.

Evidemment, ce n'était pas la première fois qu'elle discutait ces choses, et elle avait développé ces arguments, ou les répétait d'après ses amis.

Le vieux Chambon se leva.

— Partait ! Je vois que tu es acquise !

— Alors, je n'ai pas raison ?

— On n'a jamais raison de laisser son enfant.

— Vous partez.

— Oui ; je sais ce que je voulais savoir.

— Papa !

— N'essaie pas de me retenir ; je ne reviendrai plus dans cette maison payée par ton amant ! Et n'essaie pas davantage de m'empêcher d'accomplir mon devoir. Je ferai ce que commandent les circonstances !

Il s'en alla, lassant Madeleine angoissée, car elle savait son père capable de tout.

Pierre Chambon reprit la route de Curgies.

Midi sonnait à toutes les horloges. Le soleil avait dispersé le brouillard ; il faisait un beau temps.

Il marchait donc de son pas pesant sur le chemin de la Belgique, et il se rappelait avoir suivi les sentiers qui bordaient les champs de ce côté de la ville, pour aller chercher des objets que des contrebandiers vendaient par les fermes, lorsque, après avoir traversé le village de Saultain, à un kilomètre environ du château, proche l'endroit où l'allée de peupliers donnait sur la route, il vit un spectacle qui l'intéressa.

Un jeune homme, un monsieur poursuivait une jeune fille qui se sauvait devant lui. Elle venait vers Pierre et parut ravie de rencontrer quelqu'un.

Le freluquet, au contraire, modéra son allure et finit par s'arrêter, tandis que celle qu'il poursuivait tendait la main vers le passant.

— Monsieur, lui cria-t-elle, protégez-moi ! Ce monsieur me suit depuis le village !

—Oh ! oh ! dit Pierre. Bien volontiers !

Le forçat, dont les deux filles avaient été séduites, avait pour les séducteurs le mépris le plus absolu.

Aussi ce fut avec joie qu'il cria :

— Hé ! le galant ! ne partez pas si vite ! Attendez-moi !

Il avait saisi son bâton de chemineau qu'il ne quittait guère, et se dirigeait vers le gommeux.

Malheureusement, celui-ci, pris de peur, se mit à courir et tourna dans l'allée du château.

Pierre comprit qu'il n'attraperait pas cet homme de trente-cinq ans, ou du moins que les grilles du château de Geneviève se refermeraient sur lui avant qu'il ait reçu la correction méritée.

Il se contenta donc de crier

— Oh ! je te rattraperai, vilain moineau !

Et revenant à la jeune fille, toute tremblante :

— Vous le connaissez, ou bien c'est la première fois ?

— Oh ! je le connais. Vous n'êtes donc pas du pays ?

— Je l'ai quitté un moment. C'est un monsieur de Valenciennes ?

— Non. C'est le secrétaire du château.

— De celui-là ? fit-il en tendant son bâton dans la direction de la demeure de Geneviève.

— Oui.

— Ils ont un secrétaire ?

— Toute l'année. Il loge au château.

— Et il vous poursuit.

— Voilà près de trois mois que je le rencontre, quand je sors, et qu'il me dit des choses !... Il me prend par le bras, se frotte à moi. Il m'a embrassée l'autre jour... J'ai crié, il s'en est allé, comme aujourd'hui.

— Vous n'avez pas de parents ?

— Si, mon père et ma mère. Ma mère demeure proche de Valenciennes ; mon père est mineur.

—Ils ne vous défendent pas ?

— Je n'ose pas leur dire, parce qu'ils me défendraient trop.

— Trop ?

— Dam ! Ils taperaient sur le monsieur et le tueraient peut-être.

—Il n'y aurait pas grand mal.

(A suivre)